

Décembre 2010



EDITO DU PRESIDENT

Depuis toujours, le Pays Saumurois est engagé dans le soutien aux petites entreprises. Le travail effectué par la PAI et son comité de prêt en direction des créateurs-repreneurs d'entreprises a été renforcé par la possibilité de recours au programme NACRE mais également par l'intégration de la ville de Saumur à l'ensemble du programme. Les résultats sont probants. Nos remerciements au président de ce comité, Patrick NAUDET, et à toute son équipe de bénévoles.

Pour prendre le relais de l'aide à l'investissement que nous menions jusqu'alors dans le cadre d'un contrat départemental, nous avons décidé de nous orienter vers une ORAC. La première phase de diagnostic a été menée conjointement par les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie et ceux de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Ce diagnostic a permis de déterminer les axes stratégiques que nous avons choisis de mettre en œuvre. Nous avons obtenu l'accord du ministère et les financements prévus. Les dossiers de demande d'aide sont d'ores et déjà disponibles. Ils peuvent être téléchargés sur notre site ou obtenus auprès des chambres consulaires partenaires ou des services du Pays Saumurois (Nathalie COATGLAS). Remerciements aux membres des chambres consulaires et à Nathalie pour le travail effectué avec sérieux et célérité dans le souci du partage de l'information.

Il convient à tous d'assimiler l'information et de la relayer auprès des acteurs économiques qui peuvent en bénéficier. Ceci fait partie de notre mission de proximité que nous nous devons de remplir.

Le Président,
Marcel AUDIAU

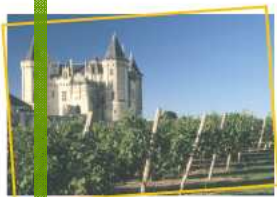
Forte progression de la Plate-forme d'Initiative locale Pays Anjou Initiative (PAI)

A destination des créateurs / repreneurs d'entreprises en Pays Saumurois, cette action permet aux porteurs de projet de conforter leur apport personnel par le biais d'un prêt à taux 0, allant de 1 000 à 10 000 €. Pour 2010, **26 prêts PAI** ont d'ores et déjà été accordés pour un **montant total de prêt de 115 300 €** dont 7 prêts sur la ville de Saumur rendue éligible seulement en début de cette année.

La progression de PAI en Saumurois est très forte comparée aux années précédentes (11 prêts en 2009, 16 prêts en 2008) confortée également par un dispositif complémentaire de prêt à taux 0 de l'Etat pouvant se cumuler au prêt PAI. Pour 2010, **13 prêts NACRE** ont ainsi été accordés pour un montant de 69 500 €.

Ainsi La plate-forme d'Initiative locale du Saumurois a apporté son soutien à 37 entreprises dans leur phase de démarrage depuis le début de l'année. La majorité d'entre elles bénéficient également d'un suivi soit sous la forme d'un parrainage (en partenariat avec des associations de seniors EGEE et ECTI) soit par un suivi auprès d'une Chambre Consulaire ou la boutique de gestion (ce suivi est obligatoire pour les bénéficiaires d'un prêt NACRE et financé sur 3 ans par des fonds de l'Etat).

Par ailleurs, PAI du Pays Saumurois est également le relais du Conseil Régional pour le déblocage des primes à la création pour un public cible : jeunes de moins de 26 ans, bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. Le dossier de demande de prime est constitué au niveau du Pays Saumurois si un prêt PAI a été accordé. Au cours de l'année 2010, ce sont **8 primes qui ont été sollicitées pour un montant de 14 500 €.**



Une ORAC en Saumurois pour soutenir les investissements des petites entreprises du Saumurois

En février dernier, le Pays Saumurois déposait son dossier de demande de financement auprès de l'Etat dans le cadre des fonds FISAC pour la mise en place d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce. L'accord de financement du ministère pour une 1^{ère} tranche nous permet donc de lancer plus concrètement l'opération.

Une étude préalable qui arrive à son terme

Dans le cadre de l'ORAC, une étude préalable était nécessaire avant la mise en œuvre effective permettant d'établir un diagnostic sur le développement artisanal et commercial de l'ensemble du territoire et de déterminer des axes stratégiques à développer. Pour cette étude, le Pays Saumurois a missionné en mars dernier la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Maine-et-Loire. L'étude arrive aujourd'hui à son terme dont voici quelques grands points majeurs :

- Les points forts à souligner : des commerces et services de proximité suffisants pour la moitié des consommateurs, des évasions commerciales fortes vers 2 pôles : Saumur et Doué-la-Fontaine, et faibles vers les territoires voisins, un accueil et une qualité de produits et de services, points forts des commerces et services de proximité, des dirigeants sensibilisés à la problématique environnementale.
- Les points de faiblesse : une offre commerciale jugée non satisfaisante par plus de la moitié des maires à l'échelle communale, un manque ressenti par les consommateurs hors Saumur en épicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie, une surreprésentation des chefs d'entreprises âgées de 55 à 59 ans.

Le lancement du volet investissement

L'étude étant arrivée à son terme, nous pouvons donc lancer la phase de soutien aux financements des entreprises.

Quelles entreprises peuvent en bénéficier ?

Les entreprises de moins de 10 salariés dont le Chiffre d'Affaires annuel ne dépasse pas 1 Million d'euros HT et dont la surface de vente est inférieure à 400 m², justifiant au moins d'une année d'activité (bilan et compte de résultat de 12 mois) et ayant une situation économique et financière saine.

A noter que les professions libérales, les activités agricoles, le commerce de gros, les professions de santé et les activités liées au tourisme (hôtels, campings, restaurants gastronomiques, ...) ne sont pas éligibles à l'ORAC.

L'ORAC du Saumurois concerne toutes les communes du Pays Saumurois à l'exception de la ville de Saumur (y compris les communes associées) qui ne rentre pas dans le cadre de ce programme.

Quels investissements sont éligibles ?

- Les biens d'équipements neufs structurants et stratégiques,
- Les investissements relatifs à la modernisation des locaux d'activités y compris ceux liés à la protection de l'environnement,
- Les véhicules de tournée et leur aménagement ne pouvant être utilisés qu'à un strict usage professionnel,
- Les équipements de mise en sécurité et de mise en accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Le volet investissement de l'ORAC sera financé par l'Etat, la Région et le Pays Saumurois pour une 1^{ère} tranche à hauteur de **400 000 €**. Le taux d'intervention auprès des investissements d'entreprises est de 30% avec un plancher de dépenses subventionnables de 10 000 € HT et un plafond de 75 000 € HT.

Le montage des dossiers de subvention des entreprises se fera en partenariat avec les chambres consulaires. Les entreprises ayant des projets d'investissements peuvent donc prendre contact avec le Pays Saumurois ou les Chambres Consulaires.